

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réunion du 2 décembre 2019
à 09 h 00**

La séance est ouverte à 09 h 15 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. FISCHER, Mme MULLER-BRONN, M. BERTRAND, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme ESCHLIMANN,
M. MEYER, M. BURGER, Mme DILIGENT, M. BAUER, Mme DOLLINGER, M. WOLF,

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, M. ELKOUBY, M. ERBS,
Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, M. HOERLE, Mme HOLDERITH,
M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, Mme LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER,
M. SCHULTZ, M. SUBLON, Mme THOMAS, Mme DELATTRE, M. ZAEGEL,

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département
Mme Myriam STENGER, cheffe de cabinet
M. Julien GUG, conseiller du président
M. Alexandre RUF, collaborateur de Cabinet
M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général
M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières
M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale
Mme Bénédicte AUTIER, Mme Lucie ACKER, M. Emmanuel BASTIAN, Mme Estelle BURGUN, M. Marc EWALD, M. Olivier MEROT, M. Mickaël NIESS, directeurs de mission
Mme Sylvie LAMORLETTE, directrice mission appui au pilotage
M. Boris SCHRUOFFENEGER, directeur de la communication
M. Vincent BETTER, directeur des finances et de la commande publique
M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques
M. Mathieu PLESIAT, collaborateur de la direction générale des services
Mmes Isabelle BURCKEL, Marie VACHEY, Clara DEROSIER, Suheda USTA et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des affaires juridiques

Excusé(s) avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absentes :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion par ordre de passage :

N° CP/2019/506, 508, 509, 516, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 533, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 556, 557, 558, 559, 560, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Marc SENE

CP/2019/506 - 03070 - Maison de l'Alsace à Paris

Maison de l'Alsace à Paris - cession gratuite et renforcement de la protection de la marque

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant pas délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'approuver la cession gratuite, au profit des deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, par la SAS MDA Partners, des marques verbales françaises LA MAISON DE L'ALSACE n° 16/4295055 et LA MAISON DE L'ALSACE A PARIS n° 16/4295056 dont elle est propriétaire,
- d'approuver en conséquence le contrat de cession joint en annexe A à la présente délibération et autorise la Présidente du Conseil Départemental à le signer,
- d'autoriser la prise en charge des frais afférents aux formalités administratives d'inscription de ce contrat auprès de l'Institut National de la Protection Industrielle par le Département du Bas-Rhin, à parité avec le Département du Haut-Rhin,
- d'autoriser le dépôt de la marque figurative décrite en annexe B à la présente délibération, dans les classes qui y figurent, via l'accomplissement des formalités nécessaires auprès de l'Institut National de la Protection Industrielle,
- de préciser que ce dépôt sera effectué par le Département du Bas-Rhin, au nom et pour le compte des deux Départements, via un avocat spécialisé, et le Département du Haut-Rhin donnant en conséquence mandat pour ce faire au Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin,
- de rappeler que, conformément à la délibération de la Commission Permanente du 30 septembre 2019, les frais correspondants, comprenant les honoraires de l'avocat précité et les frais de dépôt seront pris en charge à part égale par les deux Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin,
- de prendre acte du contexte précontentieux dans lequel ce dépôt intervient,
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes décisions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/508 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Avenant N° 1 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense
de Drachenbronn**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- confirme la participation du Département du Bas-Rhin au Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de Drachenbronn 2016-2020 et ses engagements qui y figurent, notamment les subventions apportées au titre du Contrat de territoire, et du Contrat départemental de développement territorial et humain, détaillées dans le présent rapport,

- approuve les termes du projet d'Avenant N°1 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn 2016-2020, joint en annexe de la présente délibération ;
- autorise le Président à signer cet Avenant N°1.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/509 - 62010 - Soutien au développement touristique
Propositions d'attribution d'une subvention au Relais
Départemental du Tourisme Rural pour l'année 2019 et de
prorogation du délai de validité d'une subvention concernant un
projet de création d'hébergements à Breitenbach**

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention de 15 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin, au titre de son programme d'actions 2019 ;

- approuve les termes du projet d'avenant n° 2 joint en annexe, à la convention de financement du 3 novembre 2014 relative au programme d'investissement de la S.C.I «ESPACE ET NATURE», ayant pour objet de proroger les délais de réalisation du programme et de présentation des pièces justificatives, soit jusqu'au 3 novembre 2020 et autorise son président à signer l'avenant n°2 à conclure avec le porteur de projet.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/516 - 70530 - Entretien courant du réseau routier
Proposition d'approbation de conventions portant sur le partage
et les modalités de la gestion, de l'entretien et de la surveillance
du domaine public routier départemental à conclure entre le
Département, la Commune de DUPPIGHEIM, la Commune de
STUTZHEIM-OFFENHEIM et la Commune de KEFFENACH**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes des projets de conventions à conclure avec la Commune de Duppigheim, la Commune de Stutzheim-Offenheim et la Commune de Keffenach, dont les projets sont joints en annexe à la présente délibération, selon le modèle de convention approuvé par délibération n° CP/2011/619 du 5 septembre 2011 ;
- autorise son président à signer les conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/523 - 70510 - Modernisation du réseau routier
RD18 Liaison A4 - LORENTZEN
Proposition d'indemnisation des exploitants agricoles concernés
par les aménagements fonciers, agricoles et forestiers**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la prise en charge, par le Département du Bas-Rhin, d'une indemnité exceptionnelle pour perte de revenus des exploitants agricoles concernés par les aménagements fonciers agricoles et forestiers sur Thal-Drulingen, Mackwiller et Lorentzen,

- approuve le mode de calcul sur la base d'une perte de revenus sur quatre ans de 30,76 €/are, ajustée, au-delà de quatre ans, au prorata du nombre de mois supplémentaires,

- approuve, sur la base du mode de calcul, le montant prévisionnel de 165 126,13 € de cette indemnité exceptionnelle, à verser aux associations foncières en charge de la répartition, selon la décomposition suivante :

- association foncière de Thal-Drulingen : 1 066,02 ares x 30,76 €/are = 32 790 ,77 €
- association foncière de Mackwiller : 3 190,57 ares x 30,76 €/are = 98 141,93 €
- association foncière de Lorentzen : 1 111,62 ares x 30,76 €/are = 34 193,43 €

- approuve le modèle de convention à conclure avec chacune des associations foncières, joint en annexe,

- autorise le Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/524 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de répartition des recettes du produit des amendes
de police (exercice 2018). Troisième répartition.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2018, d'affecter aux opérations figurant dans les tableaux annexés, un montant de 92 639,35 € provenant du produit des amendes de police.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/525 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de désignation de différentes collectivités comme
maître d'ouvrage unique pour l'aménagement de routes
départementales en agglomération**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre des opérations d'aménagement de routes départementales en agglomération figurant dans les tableaux joints en annexes à la présente délibération:

- de faire usage de l'article L2422-12 du code de la commande publique, relatif au transfert de maîtrise d'ouvrage, créé par l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018, en vue de désigner la Commune de Langensoultzbach pour le réaménagement de la rue Principale – RD255– et la Communauté d'Agglomération de Haguenau pour le réaménagement de la rue de Geudertheim – RD47 – à Brumath, comprenant la réalisation de la chaussée au nom et pour le compte du Département.

- d'approuver les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage de ces opérations, suivant les termes de la convention-type adoptée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 janvier 2012 (CP/2012/54).

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département et les collectivités concernées, conventions qui formalisent ce transfert temporaire par le Département de la compétence de maître d'ouvrage de la chaussée.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/526 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Carrefour de la RD 65 avec la route d'accès au site touristique
du Chemin des Cimes - Proposition d'une convention de
partenariat pour l'aménagement du carrefour dans le cadre du
Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve l'instauration d'un partenariat entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en vue de la réalisation de l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes;

- accepte que le Département du Bas-Rhin assure la mission de maîtrise d'œuvre pour l'ensemble de l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat définissant les conditions et les modalités techniques pour l'aménagement du carrefour RD65/route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes, annexé à la présente délibération;

- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/527 - 70510 - Modernisation du réseau routier
RD429 Accès futur à l'aire de grand passage à Drusenheim.
Proposition de projet de convention de désignation de maîtrise
d'ouvrage et de financement**

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve la désignation du Département du Bas-Rhin en qualité de maître d'ouvrage pour la réalisation de l'intégralité des travaux d'aménagement de l'accès à l'aire des gens du voyage de Drusenheim, sur la RD 429 y compris ceux portés par la Communauté de Communes du Pays Rhéna ;

- approuve les termes du projet de convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes relative aux modalités techniques et financières de cette désignation de maîtrise d'ouvrage annexé à la présente délibération;

- autorise son Président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/528 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Rénovation pastorale et reconquête des paysages - Proposition
d'attribution de subventions**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- à l'Association Foncière Pastorale (AFP) Le Wildbach de Wildersbach, une subvention de 6 200 € pour la réalisation d'un abri pour troupeau débroussilleur (vaches highland) et stockage de fourrage pour des travaux évalués à 15 500 €,

- à la Commune de Wildersbach, une subvention de 35 547,60 € pour des travaux de rénovation pastorale évalués à 88 869 € HT pour une superficie de 19 ha (lieux-dits Fraize, Schleiffe et Perheux).

Les subventions seront versées au fur et à mesure de l'avancement des travaux, au vu des factures acquittées et d'un état des dépenses certifié.

La Commission permanente décide par ailleurs, pour la subvention à la Commune de Wildersbach, de déroger à la règle de caducité prévue à l'article 7-2 de l'annexe relative aux subventions du règlement financier du Département (subvention d'investissement) pour tenir compte de délais spécifiques à la réalisation de ces travaux en zone de montagne. Aussi, il est décidé de fixer un délai de quatre ans à compter de la décision d'attribution de la subvention pour réaliser les travaux et fournir les états de dépenses et la demande de solde. La règle fixée à l'article 7-1 (caducité si aucun état de dépenses n'a été envoyé dans les deux ans) reste applicable.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/529 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Projet d'avenant à la convention de financement en vue de la cession et de la répartition des terrains du Syndicat Mixte du golf de la Sommerau au Département du Bas-Rhin et à la Région

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe de la constitution d'une indivision entre le Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est, à la suite de la cession à titre gratuit à ces collectivités des terrains, non rétrocédés, propriétés du Syndicat mixte du golf de la Sommerau ;
- approuve les modalités de répartition des terrains, au prorata des contributions financières aux investissements du Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est, dans le cadre d'une indivision dans laquelle la quote-part est de 39,47 % pour le Département du Bas-Rhin et 60,53 % pour la Région Grand Est.
- approuve les termes du projet d'avenant à la convention de financement du projet de golf de la Sommerau du 16 décembre 2005, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Région Grand Est et le Syndicat mixte du golf de la Sommerau, joint en annexe à la présente délibération,
- autorise son président à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/530 - 74030 - Aménagement de l'espace rural
Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO): désignation des communes dans lesquelles il y a lieu de constituer des commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- Vu le titre II du livre 1er du Code rural et de la pêche maritime, et notamment les articles L. 123-24 à L. 123-26 relatifs aux opérations liées à la réalisation de grands ouvrages publics ;
- Vu les articles R. 123-30 à R. 123-38 du Livre 1er Titre II du Code rural et de la pêche maritime relatifs aux ouvrages présentant un caractère linéaire et notamment le 3ème alinéa de l'article R. 123-30 ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin du 16 octobre 2015 déclarant d'utilité publique les acquisitions et les travaux nécessaires à la réalisation de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO) ;
- Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet du Bas-Rhin du 12 mars 2018 modifiant l'arrêté préfectoral du 16 octobre 2015 déclarant d'utilité publique les acquisitions et les travaux nécessaires à la réalisation de la Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO) ;
- Vu l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier du Bas-Rhin en date du 2 octobre 2019 sur la désignation des communes dans lesquelles il y a lieu de constituer les commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier concernant le projet de Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO) ;

Les communes dans lesquelles il y a lieu de constituer les commissions communales ou intercommunales d'aménagement foncier concernant le projet de Voie de Liaison Intercommunale Ouest (VLIO), en vue de l'application des dispositions des articles L. 123-24 à L. 123-26 et L. 133-1 à L. 133-7 du Code rural et de la pêche maritime, sont ECKBOLSHEIM, LINGOLSHEIM et WOLFISHEIM.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/533 - 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution de subventions pour les classes de découverte et les sorties au Struthof et au Mémorial d'Alsace Moselle

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux collèges publics bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération des subventions des subventions d'une part, pour les voyages scolaires sans visites de lieux de mémoire et d'autre part, pour les voyages scolaires et sorties scolaires avec la visite de lieux de mémoire, pour un montant de 15 000,00 €.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/535 - 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Conventions de coopération public-public et de co-maîtrise d'ouvrage relatives au projet de construction d'une chaufferie biomasse sur le site du collège de Brumath et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire

La Commission Permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide,

- de la mutualisation, avec la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau, de la construction, de l'exploitation-maintenance et de l'utilisation d'une chaufferie collective biomasse et d'un réseau de chaleur technique entre plusieurs de leurs bâtiments sis sur le territoire de Brumath en l'occurrence :

o le collège relevant de la compétence du Département,
o les écoles primaires Schuman et Cigognes et le futur accueil périscolaire relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération,
o le gymnase relevant de la compétence de la commune de Brumath,

- de la répartition du coût de construction selon la clé de répartition fixée par la délibération de la commission permanente du 12 novembre 2018 :

o de 24,16 %, estimé à 280 256 € HT pour la Ville,
o de 49,27 %, estimé à 571 532 € HT pour la Communauté d'Agglomération,
o et 26,57 %, estimé à 308 212 € HT pour le Département,

- de la passation d'un ou de marchés publics pour l'exploitation et la maintenance de la chaufferie collective et ses accessoires via un groupement de commande à conclure entre les parties,
- du partage des coûts liés à l'exploitation et la maintenance de la chaufferie et de ses accessoires (hors sous-stations, dont les coûts sont supportés intégralement par les collectivités propriétaires) entre les parties au prorata de leur consommation réelle pour alimenter les bâtiments susvisés,
- d'accorder un droit d'utilisation de la chaufferie collective et de ses accessoires au bénéfice la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération de Haguenau à due concurrence de leur besoin en chaleur pour alimenter leurs bâtiments respectifs,
- d'approuver, en conséquence, la conclusion du projet de convention de coopération public-public ci-joint, pour une durée de 15 ans,
- de construire la chaufferie collective biomasse et son réseau de chaleur technique via une convention de co-maîtrise d'ouvrage à conclure avec la Ville de Brumath et la Communauté d'Agglomération ; le Département étant désigné comme maître d'ouvrage,
- d'approuver du projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe venant se substituer à celle entrée en vigueur le 12 décembre 2018 laquelle sera abrogée d'un commun accord entre les parties à compter de l'entrée en vigueur de cette nouvelle convention;
- d'autoriser son Président à signer ces deux projets de convention ci-joints.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/536 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaire pour 2019 aux collèges publics**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 151 656,39 €, soit :

- 93 726,62 €. € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation en faveur des collèges suivants :

Au titre de 2018

Territoire Ouest

Collège Suzanne Lalique – Haviland à WINGEN SUR MODER : 2 960,18 €

Territoire EMS

Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 15 928 €

Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 16 438,44 €

Au titre de 2019

Territoire Nord

Collège Baldung Grien à HOERDT : 9 000 €

Collège Françoise Dolto à REICHSHOFFEN : 5 000 €

Territoire Sud

Collège du Klosterwald à VILLE : 5 400 €
Collège Louis Arbogast à MUTZIG : 8 000 €

Territoire Ouest

Collège de l'Eichel à DIEMERINGEN : 3 000 €
Collège des Racines et des Ailes à DRULINGEN : 9 000 €

Territoire EMS

Collège André Malraux à LA WANTZENAU : 8 000 €
Collège Leclerc à SCHILTIGHEIM : 3 500 €
Collège Solignac à STRASBOURG : 7 500 €

- 20 000 € au titre de 2019 pour le collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM dont 4 500 € pour les dépenses d'entretien et 15 500 € pour les autres dépenses de fonctionnement ;

- 4 000 € pour le collège Foch à STRASBOURG au titre des frais de transport vers les installations sportives pour l'année scolaire 2019-2020 ;

- 33 929,77 € pour couvrir les frais de réparation d'équipements de cuisine des demi-pensions des collèges, des frais de manutention et d'acquisition de divers équipements pour les collèges suivants :

Territoire Nord

Collège André Maurois à BISCHWILLER : 2 152,97 €
Collège de BRUMATH : 1 768,92 €
Collège de DRUSENHEIM : 1 528,92 €
Collège Albert Camus à SOUFFLENHEIM : 3 750,57 €
Collège Outre Forêt à SOULTZ SOUS FORET : 2 317,20 €

Territoire Sud

Collège de BARR : 2 152,80 €
Collège Europe à OBERNAI : 2 717,41 €
Collège Nicolas Copernic à DUTTLENHEIM : 5 461,81€
Collège Torenberg à HEILIGENSTEIN : 2 152,80 €

Territoire EMS

Collège Paul Emile Victor à MUNDOLSHEIM : 3 430,16 €
Collège Erasme à STRASBOURG : 1 628 €
Collège les Sept Arpents à SOUFFELWEYERSHEIM : 2 204,40 €
Collège Esplanade à STRASBOURG : 390,10 €
Collège Lamartine à BISCHEIM : 1 335,36 €

Territoire Ouest

Collège Des Racines et des Ailes à DRULINGEN : 938,35€

Elle autorise par ailleurs son Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/537 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Restauration scolaire des collèges Foch de Haguenau et Bois
Fleuri de Schweighouse sur Moder par le Lycée Schuman à
compter du 1er Janvier 2020.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président :

- approuve les termes de la convention d'hébergement des demi-pensionnaires du collège Foch au lycée Schuman pour le repas méridien,
- approuve les termes de la convention de télérestauration du collège Bois Fleuri par la cuisine centrale du lycée Schuman, ainsi que les termes de la convention de transfert de propriété du véhicule de télérestauration du collège Bois Fleuri au profit du lycée Schuman à titre gratuit,
- autorise le Président à signer lesdites conventions jointes en annexes au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/538 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Convention de partenariat entre les autorités académiques et
les collectivités territoriales adhérentes au groupement de
commandes pour une solution d'espace numérique de travail
(ENT) dans les lycées et collèges de la Région**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président :

- approuve les termes de la convention de partenariat entre les autorités académiques et les collectivités adhérentes au groupement de commandes pour une solution d'Espace Numérique de Travail dans les établissements scolaires du Grand Est, visant à organiser les modalités de mise en œuvre et de suivi de ce dispositif,
- autorise le Président à signer la convention jointe en annexe au présent rapport.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/539 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Convention de télérestauration pour le collège Twinger de
STRASBOURG par le collège Maxime Alexandre de LINGOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- approuve les termes du projet de convention de télérestauration, joint en annexe, à conclure entre le collège Jacques Twinger de Strasbourg, le collège Maxime Alexandre de Lingolsheim et le Département ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/540 - 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Convention d'hébergement des collégiens demi-pensionnaires
du collège Hans Arp par le CREPS de Strasbourg**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le principe d'hébergement des élèves demi-pensionnaires du collège Hans Arp au CREPS de Strasbourg,
- approuve le projet de convention de restauration et autorise son président à signer cette convention, jointe en annexe,
- approuve la prise en charge sur le budget départemental de la différence entre le tarif appliqué par le collège Maxime Alexandre et le CREPS de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/541 - 52060 - Fonctionnement des collèges privés
Proposition d'attribution de dotations de fonctionnement
complémentaires aux collèges privés sous contrat pour 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide au titre de la prise en charge du fonctionnement matériel de l'externat des collèges privés sous contrat d'association :

- de fixer à 10,52 € le montant forfaitaire complémentaire par élève à verser en 2019 aux collèges privés concernés ;
- de répartir entre les douze collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat, figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, une dotation complémentaire d'un montant total de 69 095,36 €.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/542 - 62510 - Création et diffusion culturelles
Propositions d'attribution de subventions de fonctionnement et d'approbation de conventions d'objectifs dans le domaine de la création et de la diffusion artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 20 000 €, pour des projets de création dans le cadre de la Bourse à la création pour le Vaisseau;

Les associations devront produire un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses affectées à l'objet de la subvention.

Le Département est susceptible de demander le reversement de tout ou partie de l'aide en cas de non réalisation de l'action ou du projet.

La Commission Permanente du Conseil Départemental approuve aussi les termes :

- du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2022, ci-joint, à conclure entre le Département et l'association MUSICA ;

- du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2021 à conclure entre le Département et les Relais Culturels, joint en annexe à la présente délibération ;

- du projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 à conclure entre le Département et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;

- décide que, pour les exercices 2020, 2021 et 2022, et 2023 la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel du projet culturel et artistique, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

- autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/543 - 62510 - Création et diffusion culturelles
Propositions d'attribution de subventions d'aide à l'investissement dédié à l'équipement scénique dans le domaine de la création et de la diffusion culturelles

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 51 145 €, réparti comme suit :

- 4 150 € à l'association Becoze pour le renouvellement du parc matériel son et lumière ;
- 15 000 € au Collectif Trois 14 pour le renouvellement des gradins de la salle du Cube Noir ;
- 15 000 € au collectif CRIC pour la réalisation des travaux avant installation dans l'ancien garage du site de la COOP ;
- 15 000 € à l'association Baal Novo pour l'équipement de l'espace culturel de l'Europäisches Forum am Rhein-Forum européen ;
- 1 995 € à la Ville de Schiltigheim pour l'acquisition d'un dôme géodésique.

Le paiement des subventions interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel scénique.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/544 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Propositions d'attribution de subventions d'investissement dans le domaine de l'enseignement et de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération pour un montant total de 19 617 €, réparti comme suit :

- 1 617 € au Centre Socio-Culturel Camille Clauss pour l'acquisition de matériel numérique pour l'Ecole de musique de Koenigshoffen ;
- 15 000 € à l'APACA Graine de Cirque pour le renouvellement du chapiteau école ;
- 3 000 € à l'association Red Rock pour la création d'un studio d'enregistrement en milieu rural.

Le paiement des subventions interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel lié à la transmission artistique.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/545 - 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Proposition d'approbation de projets de conventions d'objectifs et d'un projet d'avenant dans le domaine de la transmission artistique

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention d'objectifs 2020-2022 avec les Centres de Ressources Musiques Actuelles;
- approuve les termes du projet d'avenant à la convention d'objectifs 2017-2019 pour l'année 2020, avec l'APEI Centre Alsace pour ses missions de Centre de Ressources Culture et Handicap;
- autorise son Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs du CRCH et les conventions des CRMA, ainsi que leurs avenants ;

- décide que, pour les durées des conventions, pour les Centres de Ressources Musiques Actuelles, la participation départementale sera définie selon les éléments du bilan annuel des projets culturels et artistiques, après le vote du budget prévisionnel du Département, et en fonction des crédits inscrits.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/547 - 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé
Proposition d'attribution de subventions aux associations, au
titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé, d'attribuer des subventions d'un montant total de 25 000 € aux bénéficiaires, selon la répartition figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/548 - 64030 - Château du Haut-Koenigsbourg
Convention d'occupation Domaniale entre le Département du
Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, relative au "kiosque" situé à
proximité du château du Haut-Koenigsbourg, et de partenariat
pour la valorisation culturelle et touristique de la ville d'art et
d'histoire**

La Commission permanente du Conseil départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide :

- d'approuver la mise à disposition par la Ville de Sélestat au Département du Bas-Rhin, du kiosque dont elle est propriétaire, dans la perspective d'intégrer ce bâtiment dans le périmètre de la délégation de service public relative à l'exploitation commerciale du Château du Haut-Koenigsbourg (hors billetterie);

Les éléments essentiels de cette mise à disposition sont les suivantes :

o le Département du Bas-Rhin effectuera des travaux de réfection et de mise en conformité du kiosque pour un coût estimé à 325.000 € HT,

o le Département du Bas-Rhin versera à la Ville de Sélestat un loyer de 30.000 €/an, ce montant tenant compte des travaux de réfection et de mise en conformité du kiosque réalisés par le Département,

o la mise à disposition est prévue à compter du mois du 1er septembre 2020 jusqu'au terme de la délégation de service public précitée courant 2032.

- d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin à la valorisation culturelle et touristique de la Ville de Sélestat à intervenir dans le cadre d'un partenariat dont le programme d'actions de promotion et de marketing concerté sera défini annuellement

- d'approuver la convention d'occupation domaniale relative au kiosque situé à proximité du Château du Haut-Koenigsbourg et de partenariat pour la valorisation culturelle et touristique de la Ville de Sélestat, jointe en annexe
- d'autoriser le Président à signer cette convention à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat

Adopté à l'unanimité

CP/2019/549 - 64030 - Château du Haut-Koenigsbourg
Proposition de validation de la liste des établissements scolaires pour l'année 2019/2020 dans le cadre du jumelage entre le château du Haut-Koenigsbourg et les établissements scolaires de la circonscription de SELESTAT

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- d'approuver la liste des établissements scolaires retenus par l'Education Nationale pour l'année scolaire 2019/2020.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/550 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aides départementales aux clubs « passerelles » contribuant au rayonnement des territoires et aux manifestations sportives.
Proposition d'approbation des termes du projet modifié de la convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la SAS SIG ARENA

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'attribuer des subventions d'un montant total de 50 000 € réparti comme suit :
 - 25 000 € pour le Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.) pour la saison 2019/2020 ;
 - 25 000 € pour le Basket Club Gries Oberhoffen (B.C.G.O.) pour la saison 2019/2020.
- de verser les subventions départementales selon les modalités suivantes : une avance lors de la notification correspondant à 60 % de la subvention, puis le solde après transmission des comptes de résultats et du bilan d'activités de la saison sportive 2019/2020 à l'issue d'une évaluation annuelle.

La Commission approuve par ailleurs les termes des projets de conventions financières à conclure pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, entre le Département et les 2 clubs sportifs cités ci-dessus et autorise son président à signer ces conventions dont les projets sont joints à la présente délibération.

- d'attribuer une subvention d'un montant total de 5 000,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives pour le bénéficiaire et montants détaillés en annexe à la présente délibération.

- décide que l'aide départementale au projet SIG ARENA – CREDIT MUTUEL FORUM se fonde, outre sur le « contrat triennal, Strasbourg, capitale européenne », sur la base du régime d'aide exempté n° SA.48740, relatif aux aides en faveur des infrastructures sportives et des infrastructures récréatives multifonctionnelles pour la période 2014-2020, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014 tel que modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 20 juin 2017.

- approuve le projet de convention financière modifié, ci-joint, venant se substituer pour l'avenir à la convention financière relative au même objet signée le 30 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/551 - 65010 - Soutien à la pratique sportive
Proposition d'attribution d'aide à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France, d'aide à l'acquisition de matériel sportif pour l'enseignement de l'EPS, d'aide aux déplacements dans le cadre de compétitions sportives scolaires, d'aide aux sections sportives scolaires, d'aide aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 71 350,09 € selon la répartition suivante :

- 1 337,60 € au titre du soutien à l'engagement sportif des clubs handisport et de sport adapté en Championnat de France pour les bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;

- 7 238,10 € au titre du soutien à l'acquisition de matériel sportif par les collègues pour l'enseignement de l'EPS pour le bénéficiaire et pour le montant détaillé en annexe à la présente délibération ;

- 23 204,39 € au titre de l'aide aux déplacements dans le cadre des compétitions sportives scolaires pour l'année scolaire 2018/2019 pour les bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;

- 39 210,00 € au titre du soutien aux sections sportives scolaires pour l'année scolaire 2019/2020 pour les bénéficiaires et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération ;

- 360,00 € au titre du soutien aux centres équestres pour la pratique de l'équithérapie pour l'année scolaire 2018/2019 pour le bénéficiaire et pour les montants détaillés en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/552 - 65030 - Sports de nature (PDESI)
Proposition d'attribution d'une aide au fonctionnement à
l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention de 20 000,00 € à l'Association Départementale de la Protection Civile du Bas-Rhin, figurant au tableau annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/553 - 25040 - Création, rénovation et équipements de structures pour personnes handicapées
Proposition d'attribution de subventions en faveur de trois établissements dans le domaine du handicap**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'investissement d'un montant de 1 696 432 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre de sa politique en faveur des personnes en situation de handicap ;
- approuve les termes des projets de convention de financement à conclure avec le Centre Hospitalier de Bischwiller et l'AIPAHM à Illkirch joints à la présente délibération ;
- approuve les termes du projet de convention de financement tripartite à conclure entre le Département, l'association Les Maisons de la Croix et l'Association Adèle de Glaubitz joint à la présente délibération ;
- autorise son président à signer ces trois conventions financières.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/554 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du Président,

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 315 060,47 €, selon la répartition suivante :
- 300 423,70 € à OPUS 67 pour l'adaptation de 122 logements, dont 70 situés hors du territoire de l'Eurométropole de STRASBOURG et 52 logements sur le territoire de l'EMS ;

- 14 636,77 € à OBERNAI HABITAT pour l'adaptation de 4 logements situés place de l'Europe, rue du Foyer et rue du Maréchal Koenig, à Obernai.

Elle approuve, par ailleurs, les termes des conventions d'attributions de subvention et de réservation départementale de logements locatifs sociaux annexée à la présente délibération et autorise son président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/556 - 31060 - Autres actions d'insertion et de lutte contre l'exclusion
Proposition de financement d'actions développées par le biais
du fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 132 500 € selon la répartition suivante :

* au GIP FCIP Alsace un montant de 40 000 € pour 2019 au titre de la mise en oeuvre et déploiement de la plate-forme de la langue française ;

* à l'association Germa un montant de 20 000 € au titre d'une formation langue étrangère dans le domaine de l'agriculture ;

* à l'association AEROVEN un montant de 17 000 € permettant l'organisation de sessions BAFA ;

* à l'association GERMA un montant de 40 000 € permettant la mise en oeuvre de la plateforme de mise à l'emploi Terrajob

* à l'association Entraide Emploi d'un montant de 15 500 € permettant la préparation à l'emploi de jeunes BRSA de moins de 30 ans.

- approuve le projet de convention financière, joint en annexe ;

- autorise son président à signer la de convention financière, à conclure à cet effet entre le Département et les organismes cités ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/557 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - Proposition d'expérimentation d'une plateforme afin
de mobiliser les logements du parc privé pour les ménages
éprouvant des difficultés**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver le principe d'une expérimentation en 2020 pour la mise en oeuvre d'une plateforme d'accompagnement des propriétaires privés, afin de mobiliser des logements dans le parc privé, sur le territoire départemental hors Eurométropole de STRASBOURG, et ainsi, faciliter l'accès au logement des ménages éprouvant des difficultés et nécessitant un accompagnement dans le cadre d'un dispositif d'intermédiation locative,

- décide d'approuver le principe d'un partenariat avec « Habitat et Humanisme Gestion Alsace » (HHGA) pour la mise en œuvre de cette plateforme et à ce titre, décide d'approuver les termes du projet de convention annexé au présent rapport,
- décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à « Habitat et Humanisme Gestion Alsace » (HHGA), selon les modalités définies dans le projet de convention,
- autorise son Président à signer cette convention dont le projet est joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/558 - 33020 - Habitat en faveur des ménages défavorisés
PDALHPD - Proposition d'attribution d'une subvention à l'association AVA Habitat et nomadisme au profit des projets d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à HAGUENAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer à l'association AVA Habitat et Nomadisme une subvention d'un montant maximal de 6 000,00 € (représentant 60% du montant TTC de l'opération) pour permettre la réalisation d'une opération d'amélioration de l'habitat d'un ménage très défavorisé résidant à Haguenau,
- approuve les termes du projet de convention financière annexé à la présente délibération,
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/559 - 35010 - Prévention dépistage
Proposition d'attribution de subventions au Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC) et d'approbation du projet de la convention financière au titre de l'année 2019.**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions au CRCDC œuvrant dans le domaine de la prévention des cancers pour un montant total de 159 000,00 € au titre de l'exercice 2019, réparties comme suit :
 - 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer colorectal,
 - 60 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du sein,
 - 39 000,00 € pour des actions et projets locaux pour la prévention et le dépistage du cancer du col de l'utérus ;

- d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure avec le CRCDC joint en annexes à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/560 - 35010 - Prévention dépistage
Proposition de financement par le Département d'un poste d'encadrant sportif dans le cadre d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 50 000 €, au titre de l'année 2020, aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg dans le cadre du programme d'Education Thérapeutique de leur service de rhumatologie.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/562 - 43020 - Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes
Centre départemental de ressources Gens du Voyage - Proposition d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'un soutien à la parentalité facilitant la scolarisation des enfants des sites de Kaltenhouse

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide :

- d'attribuer 6 500 € au Centre socio culturel Langensand pour l'expérimentation d'un soutien à la parentalité facilitant la scolarisation des enfants tziganes de Kaltenhouse ;
- d'approuver les termes du projet de convention de financement jointe à la délibération et autoriser son Président à la signer.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/563 - 70000 - Aménagement du territoire
Concours d'idées sur la Maison Alsacienne du 21ème siècle -
Adoption du règlement du concours et attribution de
subventions aux lauréats**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

o d'adopter le règlement du concours d'idées sur "LA MAISON ALSACIENNE DU 21EME SIECLE", annexé à la présente délibération ;

o d'approuver la liste des lauréats et le montant de la subvention attribué à chacun des lauréats, figurant dans un tableau en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/564 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social
PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention
départementale pour la création de logements locatifs sociaux**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer :

- à OBERNAI HABITAT un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 25 logements PLUS collectifs situés avenue de Gail à Obernai ;

- à HABITAT DE L'ILL un agrément et une subvention au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 56 800 € pour la construction de 7 logements PLUS et de 4 logements PLAI situés 7 rue Principale à Altorf ;

- à OPUS 67 des agréments au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 14 logements collectifs PLUS situés rue de l'Eglise à Seltz et pour l'acquisition-amélioration de 20 logements collectifs PLUS et l'acquisition-amélioration de 2 logements individuels PLUS situés 1a, rue de Molsheim à Erstein ; des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 27 600 € pour la construction de 4 logements collectifs PLUS et 2 logements collectifs PLAI situés 33, rue de l'Ecole à Bischoffsheim et pour un montant de 46 000 € pour l'acquisition-amélioration de 5 logements collectifs PLAI situés 20, rue de l'Oignon à Saverne ;

- à BATIGERE des agréments et subventions au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat et de la politique volontariste du Département pour un montant de 142 800 € pour la construction de 24 logements PLUS collectifs et de 14 logements PLAI collectifs situés rue de l'Apothicaire – rue du parcage à Haguenau ;

- à DOMIAL ESH un agrément au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, pour la construction de 10 logements PLUS individuels situés rue Simone Veil à Val de Moder et pour la construction de 11 logements PLUS collectifs situés avenue de la Gare à Rosheim.

La Commission Permanente approuve, par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, les termes des conventions-type d'agrément, d'attribution et/ou de réservation de logements sociaux à conclure entre le Département, OBERNAI HABITAT, HABITAT DE L'ILL, OPUS 67, BATIGERE et DOMIAL ESH.

Elle autorise en outre son président à signer le moment venu les conventions particulières à conclure sur cette base entre le Département, OBERNAI HABITAT, HABITAT DE L'ILL, OPUS 67, BATIGERE et DOMIAL ESH.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/565 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH - Proposition d'approbation d'un avenant « fin de gestion » pour l'année 2019 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2018-2023

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet d'avenant « fin de gestion » pour l'année 2019 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre de l'Etat 2018-2023, annexé à la présente délibération ;

- autorise son président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/566 - 73010 - Délégation des aides à la pierre pour le logement social PDH- Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, à WEYERSHEIM et à SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Proposition d'attribution d'un agrément définitif partiel pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à VAL DE MODER
Proposition d'attribution d'une subvention à des particuliers à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président :

- décide d'attribuer un agrément à BATIGERE MAISON FAMILIALE dans le cadre de la construction location-accession de dix-sept logements individuels situés rue de l'Apothicaire à Haguenau ;

- décide d'attribuer un agrément à DOMIAL ESH dans le cadre de la construction location-accession de quinze logements collectifs situés rue de la République à Weyersheim ;

-décide d'attribuer un agrément à la SCI Procivis Habitat Alsace dans le cadre de la construction location-accession de 8 logements collectifs situés 47a, rue d'Ohlungen à Schweighouse-sur-Moder ;

- décide d'attribuer un agrément définitif partiel (lot 5) à AMELOGIS dans le cadre de la construction location-accession de trois logements individuels situés rue du Sable à Val de Moder ;

- approuve les termes des projets de conventions d'agrément annexées à la délibération et autorise son Président à les signer ;

- décide d'attribuer une subvention de 4 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau ci-annexé dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession pour l'opération située à Griesheim-Près-Molsheim. Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention particulière joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/567 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH
PDH - Proposition d'attribution d'aides en faveur de
l'amélioration de l'habitat privé et de la valorisation du bâti
traditionnel bas-rhinois**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 45 521,00 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dans le cadre du dispositif d'aide en faveur de l'amélioration de l'habitat privé.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/568 - 73030 - Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH
PDH - Proposition de reconduction d'un partenariat avec
PROCIVIS Alsace pour la période 2020-2021**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la reconduction du partenariat sur la période 2020 et 2021 entre le Département du Bas-Rhin et l'organisme PROCIVIS Alsace au titre des missions sociales de PROCIVIS Alsace en faveur des programmes d'intérêt général Adapt'Logis 67, Rénov'Habitat 67 et des opérations de résorption de l'habitat précaire en faveur des nomades sédentarisés ;

- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, définissant les modalités du partenariat à conclure pour sa mise en œuvre ;
- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/570 - 73520 - Autres opérateurs de l'habitat
PDH - Proposition d'attribution de subvention pour la création de logements locatifs sociaux communaux à RATZWILLER et FROESCHWILLER et approbation de projets de conventions à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer une subvention d'un montant total de 13 900 € à la Commune de Ratzwiller et de 13 900 € à la Commune de Froeschwiller dans le cadre des dispositifs d'aide pour la création de logements locatifs sociaux communaux.

Elle approuve par ailleurs en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes des projets de conventions d'attribution de subvention à conclure entre le Département, la Commune de Ratzwiller et la Commune de Froeschwiller, joints à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/571 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de cession de deux parcelles de terrain à ERSTEIN

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide de la cession de deux parcelles cadastrées en section AC n° 73 de 1,18 are et n° 97/3 de 6,37 ares, au prix de 2 500,00 € l'are;
- décide que l'acte sera rédigé en la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette cession, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/572 - 00000 - Administration générale
Proposition de cession d'une parcelle à SAVERNE

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'annuler la délibération n° CP/2015/613 du 30 novembre 2015 ;
- décide de la vente à la société Nexity Villages de la parcelle située à Saverne, cadastrée sous section 28 n°216/77 de 44,24 ares, au montant de 530 880 €, soit 12 000 € l'are ;
- décide que l'acte de vente sera rédigé sous forme d'un acte notarié, dont le coût sera pris en charge par l'acquéreur ;
- décide de la conclusion d'une promesse synallagmatique de vente sous conditions suspensives, en la forme notariée, dont le coût sera pris en charge par l'acquéreur, préalablement à la conclusion de l'acte de vente pour la parcelle située à Saverne, cadastrée sous section 28 n°216/77 de 44,24 ares ;
- autorise le président du Conseil Départemental à signer les actes afférents à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/573 - 00000 - Administration générale
Proposition de cession de parcelles à STRASBOURG

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide :

- de la vente à la Ville de Strasbourg, pour la construction d'un groupe scolaire, des parcelles cadastrées sous section :

MS n°277/64 de 49,22 ares, au montant de 88 596 €,
MR n°322/27 de 2,95 ares, au montant de 5 310 €,
MR n°325/29 de 0,73 are et n°327/29 de 3,11 ares, au montant de 6 912 €,
soit un total de 100 818 €.

- de la vente à l'Eurométropole de Strasbourg, pour l'adaptation de la voirie, de la parcelle cadastrée sous section MR n°321/27 de 2,32 ares au montant de 4 176 €,

- de la cession, à l'euro symbolique sans versement de prix, à l'Eurométropole de Strasbourg, conformément aux dispositions de la convention de transfert de compétences du 20 décembre 2016, des parcelles cadastrées sous section :

MR n°245/9 de 22,69 ares, n°257/9 de 3,31 ares, n°259/28 de 0,66 are,
MR n°323/28, de 19,38 ares ;

- dit que les actes seront passés en la forme administrative ;
- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces transactions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/574 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière de la RD 109 à OBERNAI**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'acquisition, auprès des propriétaires riverains, des parcelles, situées à Obernai et cadastrées en section 21 n° 166 de 0,30 are, n° 167 de 0,30 are, n° 168 de 0,64 are et n° 170 de 0,41 are;
- décide que ces transactions s'effectueront sur la base d'un prix de 100,00 € l'are auprès des propriétaires riverains, auxquels s'ajouteront des indemnités pour perte de végétaux pour un montant forfaitaire de 240,00 €;
- décide que les actes seront passés en la forme administrative;
- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire des actes afférents à ces acquisitions, le Président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/575 - 00000 - Administration générale
Proposition de régularisation foncière de parcelles propriétés du
Département du Bas-Rhin et correspondant au domaine public
routier départemental dans le canton d'OBERNAI**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de demander l'élimination auprès du Livre Foncier et/ou du Cadastre, des parcelles détaillées dans les tableaux ci-annexés correspondant à des emprises de routes départementales ou des délaissés de voirie.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/576 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition de régularisation foncière à ROTHAU**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide du transfert des parcelles cadastrées en section 1 n°36 avec 30,48 ares, n°9 avec 0,17 are, n°39/1 avec 9,01 ares, n°41/2 avec 13,77 ares, n°43/3 avec 14,86 ares, n°45/4 avec 17,22 ares, n°47/5 avec 11,18 ares, n°49/5 avec 1,60 are, n°50/6 avec 6,32 ares, n°52/6 avec 3,64 ares, n°53/7 avec 4,78 ares, n°56/7 avec 5,35 ares, n°58/8 avec 2,91 ares, n°59/12 avec 21,47 ares, n°61/13 avec 14,34 ares, n°64/14 avec 4,13 ares et n°65/15 avec 2,90 ares au profit de la Commune de Rothau pour son domaine public, à l'euro symbolique sans versement de prix;

- décide que l'acte sera passé en la forme administrative;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental étant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/577 - 70510 - Modernisation du réseau routier
Proposition d'échange de parcelles de terrain à BATZENDORF**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de l'échange des parcelles de terrain situées à Batzendorf et cadastrées sous section 35 n° 653/0.82 de 0,36 are et n° 654/0.82 avec 0,08 are au prix de 3 256,00 € contre la parcelle cadastrée sous section 35 n°652/82 avec 0,03 are au prix de 222,00 €, soit 7 400,00 € l'are. Il en résulterait une soulte au profit du Département du Bas-Rhin de 3 034,00 € ;

- décide que l'acte d'échange sera passé en la forme administrative ;

- décide de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire de l'acte afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/578 - 00000 - Administration générale
Proposition de mise à jour du règlement encadrant les contreparties de travail exigibles pour l'usage des deux logements de fonction du château du Haut-Koenigsbourg occupés par nécessité absolue de service(NAS).

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président décide de la mise à jour du règlement encadrant les contreparties de travail exigibles pour l'usage des deux logements de fonction du château du Haut-Koenigsbourg occupés par nécessité absolue de service (NAS) à partir du 1er janvier 2020, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération et décide de l'abrogation du règlement actuel, adopté le 15/12/2016.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/579 - 04025 - Emploi
Proposition d'un projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de la Mission Locale d'Alsace du Nord avec effet au 16 janvier 2020.

Sur avis favorable de la Commission Administrative Paritaire en date du 27 juin 2019 :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Donne son accord à la mise à disposition à 100% d'un agent du Département pour une période de trois ans à compter du 16 janvier 2020, auprès de la Mission Locale d'Alsace du Nord
- Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition à 100% d'un agent du Département pour une période de trois ans à compter du 16 janvier 2020 auprès de la Mission Locale du Nord, joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise son président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/580 - 04025 - Emploi
Proposition de mise à disposition de personnel du Département auprès du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées », et d'approbation du projet de convention correspondant.

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la mise à disposition de 8 fonctionnaires du Département auprès du GIP MDPH à compter du 1er janvier 2020, pour une période de 3 ans renouvelable ;

- approuve les termes du projet de convention collective de mise à disposition de 8 fonctionnaires auprès du GIP MDPH à compter du 1er janvier 2020 pour une période de 3 ans renouvelable, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/581 - 00000 - Administration générale
Proposition d'attribution de participations financières et d'approbation de projets de contrats de parrainage à conclure dans le cadre de parrainage avec les radios associatives "Azur FM", "Radio Judaïca", "Accent 4" et "RBS"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association Culture et Expression Locale exploitant un service radiophonique dénommé "Radio Azur FM" et, à ce titre, d'attribuer une participation financière d'un montant de 8 640 € à cette association, pour l'année 2019 ;
- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive exploitant un service radiophonique dénommé «Radio Judaïca 102,9 FM» et, à ce titre, d'attribuer une participation financière de 8 640 € à cette association pour l'année 2019 ;
- décide de parrainer les émissions radiophoniques de l'association pour la promotion de la musique classique exploitant un service radiophonique dénommé "Accent 4" et, à ce titre, d'attribuer une participation financière de 5 400 € à cette association, pour l'année 2019 ;
- décide de parrainer l'association APRODIL exploitant un service de radiodiffusion dénommée « RBS » et, à ce titre, d'attribuer une participation financière de 5 000 € à cette association, pour l'année 2019 ;
- approuve les termes des quatre projets de contrats de parrainage à conclure pour l'année 2019 entre le Département du Bas-Rhin et l'association Culture et expression locale, l'association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive, l'association pour la promotion de la musique classique, l'association APRODIL respectivement pour les émissions des radios associatives "Radio Azur FM", "Radio Judaïca 102,9 FM", "Accent 4" et "RBS", telles que joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les quatre contrats de parrainage précités.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/582 - 00000 - Administration générale
Information sur les marchés publics et avenants conclus

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président prend acte des marchés publics attribués, figurant sur le tableau joint en annexe.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/583 - 00000 - Administration générale
Groupement de commandes ouvert et permanent : bilan et
avenant à l'annexe de la convention de groupement

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

- prend acte du bilan établi après deux ans de fonctionnement du groupement de commandes permanent constitué en 2017 ;
- approuve la poursuite, conformément aux dispositions du Code de la commande publique, du recours à un groupement de commandes permanent comme mode de collaboration entre entités publiques et de mutualisation des achats ;
- approuve l'avenant à la convention de groupement de commandes permanent portant élargissement des domaines d'achat relevant du périmètre du groupement et intégration à ce dernier de deux nouveaux membres, la Haute Ecole des Arts du Rhin et l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg ;
- approuve la liste des domaines d'achats annexée à la présente délibération, qui se substitue à l'annexe 1 de la convention de groupement de commandes permanent modifiée en 2018, définissant le champ d'application de ce dernier ;

Autorise le Président ou son représentant :

- à prendre toute décision relative à la mise en œuvre de ladite convention et de la présente délibération ;
- à signer l'avenant annexé à ladite délibération élargissant le champ d'application de la convention de groupement de commandes permanent à de nouveaux domaines d'achat et à deux nouveaux membres.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/584 - 02055 - Flotte de véhicules
Proposition de reversement au Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) d'une subvention correspondant au produit de la vente de véhicules réalisée par le budget principal

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 9 362,31 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/585 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cession de logements OPUS 67 et approbation des termes des projets d'avenants aux conventions de garantie

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'autoriser l'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 à vendre les logements situés 47 rue de l'Ecole et 33 chemin de Saint Blaise à Fouday, tout en maintenant les garanties départementales sur les soldes des emprunts restant dus au titre de ces opérations tant que les logements ne seront pas vendus :

. pour 52,88% d'un emprunt d'un montant total de 260 382,92 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 6 logements locatifs sociaux situés 47 rue de l'Ecole à Fouday.

. pour 91% de deux emprunts d'un montant total de 435 241,95 € souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction de 8 logements locatifs sociaux situés 33 chemin de Saint Blaise à Fouday.

Le produit de la vente de ces logements servira à rembourser partiellement les emprunts garantis. Au plus tard à l'issue de la vente de la totalité des logements, les emprunts devront être remboursés en totalité. L'Office Public de l'Habitat – OPUS 67 informera le Département au fur et à mesure de l'état des ventes.

- approuve les termes du projet d'avenant à la convention et autorise le président du Conseil Départemental à le signer de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/586 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

accorde la garantie du Département à la société Amelogis (anciennement Société Coopérative de Promotion Immobilière du Bas-Rhin) pour un emprunt d'un montant de 324 000 € correspondant à un prêt social location-accession (PSLA) et destiné à financer la construction de 2 maisons individuelles Les Villas Sainte Odile situées à Rosheim.

L'emprunt sera réalisé auprès du Crédit Coopératif dans les conditions suivantes :

Durée totale du prêt : 6 ans

Phase de mobilisation : 24 mois maximum : Euribor 3 mois + 0,70%

En cas d'Euribor négatif, le taux de référence sera contractuellement à 0.

Phase locative (4 ans maximum) :

taux fixe : 0,90%

Phase de remboursement

. amortissement du capital : calcul de l'amortissement du capital progressif sur la base d'un amortissement d'un prêt d'une durée de 30 ans. Le capital restant dû, soit les 26 ans, sera réglé en intégralité sur la dernière échéance.

. paiement des échéances : trimestriel

Autres conditions :

. commission de non utilisation /dédit : 3,50 % du montant des fonds non appelés à la date de consolidation.

. remboursement anticipé du prêt : pas d'indemnité pour un remboursement anticipé total ou partiel lié à la levée d'option pendant la phase locative prévue. Dans tous les autres cas : 3 % du capital remboursé par anticipation.

Il est précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet des contrats.

Sous peine de caducité de la garantie du Département, la société Amelogis devra s'engager par convention à ne pas hypothéquer, vendre ou aliéner les biens concernés par la présente garantie sans l'accord du Département.

L'organisme s'engage à employer le produit de la vente des logements à rembourser les emprunts garantis.

Au cas où l'organismes susvisé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieux et places dans la limite des garanties définies ci-dessus, sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement préalable des ressources ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Le Département s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour couvrir les charges de l'emprunt.

Les sommes que le Département serait amené à verser à l'organisme prêteur en application de la présente garantie devront être remboursées au Département dans un délai de deux ans selon les modalités précisées dans la convention tripartite jointe au rapport à conclure entre le Département, le bénéficiaire et l'organisme prêteur.

Quoi qu'il en soit, la garantie du Département ne sera effective qu'à la date de signature des contrats de prêt par le président du Conseil Départemental.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à le signer de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/587 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Domial - HAGUENAU et d'approbation des termes
du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 788 106 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération d'acquisition en vente en état futur d'achèvement (VEFA) de 27 logements situés 71 route de Bischwiller à Haguenau et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/588 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de
construction - Foyer de la Basse Bruche et approbation des
termes du projet de convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à la SEM Le Foyer de la Basse Bruche à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 460 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à le signer de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/589 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes divers -
Association Emmaüs et approbation des termes du projet de
convention de garantie à conclure**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'accorder la garantie du Département à l'association Emmaüs Centre Alsace à hauteur de 80%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 600 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation du bâtiment d'hébergement des compagnons d'Emmaüs situé à Scherwiller et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/590 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Domial SCHWEIGHOUSE SUR MODER et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 862 928 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de construction d'une résidence pour personnes âgées de 24 logements située Rue des Choux Fleurs à Schweighouse sur Moder et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise le président du Conseil Départemental à le signer, de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/591 - 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS 67 et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à l'Office Public de l'Habitat OPUS 67 à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 790 000 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) destiné à financer l'opération de réhabilitation de 60 logements situés à Obernai et souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon l'annexe jointe à cette délibération ;

- approuve les termes du projet de convention joint en annexe et autorise son président à le signer de même que tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs son président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/592 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'attribution d'une subvention à l'association Lianes
dans le cadre du Prix des initiatives associatives 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 € à l'association « Lianes » au titre de l'année 2019, dans le cadre du Prix des initiatives associatives.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/593 - 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de secours aux associations pour l'année 2019**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président,

- décide d'attribuer les subventions suivantes au titre du fonds de secours aux associations, pour un montant total de 40 730 € :

17 000 € au CSC de la Meinau,

10 000 € au CSC Au-delà des Ponts,

10 000 € à la Maison des Jeux de Strasbourg,

3 730 € au Football Club Les Ecrivains,

- accepte les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération,

- autorise le Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

**CP/2019/594 - 60520 - Subventions diverses
Proposition de répartition du Fonds de soutien à la vie locale**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide dans le cadre de la répartition du fonds de soutien à la vie associative, d'attribuer des subventions d'un montant total de 141 102 € aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, dont :

- Dotations cantonales : 139 602 €

- Enveloppe départementale : 1 500 €

Par dérogation au dispositif pris par délibération n°CD/2018/057, les tiers bénéficiaires du Fonds de Soutien à la Vie Locale peuvent percevoir plus d'une subvention par an. Les subventions de fonctionnement et d'investissement s'adressent indifféremment à l'ensemble des bénéficiaires du Fonds.

Adopté à l'unanimité

*
* *

- Rapport appelés par ordre de passage :

N° CP/2019/507, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 531, 532, 534, 546, 555, 561, 569.

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Marc SENE

CP/2019/507 - 61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-Institut pour le cofinancement du projet INTERREG V Rhin Supérieur "Plan d'action trinational pour la santé 2020-2022"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'Euro-Institut pour le cofinancement du nouveau projet INTERREG VA "Plan d'action trinational pour la santé 2020-2022" ;
- d'approuver les termes du projet de convention afférent, annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/510 - 65510 - Fonds de solidarité communale

Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du fonds d'urgence et d'approbation des termes des projets de conventions financières

La Commission Permanente statuant par délégation et sur proposition du Président :

- attribue des subventions au titre du Fonds de solidarité communale pour un montant total de 1 828 848,40 €, aux Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- attribue une subvention au titre du Fonds d'urgence pour un montant de 151 522,28 €, au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental ;
- approuve les termes des projets de conventions financières à conclure entre le Département et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle, ou entre le Département et les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération conformément au modèle joint en annexe ;
- autorise son président à signer les conventions à conclure avec les Communes figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/511 - 65520 - Fonds d'attractivité

Projet de développement de l'attractivité "projet de musée du patrimoine agricole de la Sommerau"

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action ouest, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de développement et d'attractivité du "projet de musée du patrimoine agricole de la Sommerau" et son plan de financement ;
- décide dans le cadre de ses compétences, de mobiliser l'ingénierie du Département du Bas-Rhin en faveur de ce projet, notamment dans le domaine du tourisme et de la culture,
- attribue une subvention de 211 000 euros, soit 25% du montant éligible de 844 000 euros, à la Commune de Sommerau, au titre du fonds de développement et d'attractivité, pour le projet musée du patrimoine agricole de la Sommerau ;
- approuve les termes des projets de convention de partenariat et de convention financière joints en annexes à la présente délibération ;

- autorise son président à signer la convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Sommerau, la Communauté de Communes du Pays de Saverne et l'association socio-culturelle d'Allenwiller ainsi que la convention financière correspondante à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Sommerau.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/512 - 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de BARR pour son projet de revitalisation du cœur historique et approbation des projets de conventions y afférant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de revitalisation du cœur historique de la Commune de BARR ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Barr et l'Office du tourisme du Pays de Barr, joint en annexe à la présente délibération ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de l'habitat et de sa politique de revitalisation des bourgs-centres ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 284 200 € à la Commune de Barr pour le projet de revitalisation du cœur historique de la commune au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, répartie comme suit :

- 10% pour les travaux de voirie, soit 195 800 €
- 20% pour les travaux relatifs au Plan Lumière et au changement de portails du Musée de la Folie Marco, soit 88 400 €

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Barr et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;

- autorise le président à signer les conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/513 - 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de BENFELD pour leur projet de requalification du centre-ville et approbation des projets de conventions y afférant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de requalification du centre-ville de la Commune de BENFELD ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Benfeld et l'Union des commerçants et artisans de Benfeld, joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de l'habitat et de sa politique de revitalisation des bourgs-centres ;
- décide d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 338 313 € à la Commune de Benfeld pour le projet de requalification du centre-ville de la Commune au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, répartie comme suit :
 - * 10 % pour les travaux, le circuit du patrimoine et les honoraires, soit 276 887 €
 - * 20 % pour le square des Remparts, soit 61 426 € ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Benfeld et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/514 - 65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité
Proposition d'aide pour l'aménagement d'une liaison cyclable et de parcours ludiques dans la vallée de la Climontaine**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet partenarial d' « Aménagement d'une liaison cyclable et de parcours ludiques de la Climontaine » porté par les Communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche et Saint-Blaise-la-Roche ;

- Dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines juridique, administratif et technique de l'environnement, du développement local, de l'insertion et de l'emploi, de la mise en tourisme et de la vie associative ;
- Décide de l'attribution, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, d'une subvention de 150 000 € à la Commune de Ranrupt, maître d'ouvrage délégué, pour la réalisation de ce projet ;
- Approuve les termes du projet de convention de partenariat pour le projet de liaison cyclable et de parcours ludique de la Climontaine à conclure entre les communes de Ranrupt, Colroy-la-Roche, Saint-Blaise-la-Roche, la Communauté de Communes de la vallée de la Bruche et le Département du Bas-Rhin ;
- Approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre la commune de Ranrupt et le Département du Bas-Rhin destinée à permettre le versement de la subvention précitée ;
- Autorise son président à signer les deux conventions précitées, jointes en annexes à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/515 - 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de DACHSTEIN pour leur projet de construction d'une structure périscolaire et approbation des projets de conventions y afférant

la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de construction d'une structure d'accueil périscolaire d'une salle mutualisable, porté par la Commune de Dachstein ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Dachstein et le Club des aînés de la commune de Dachstein, joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'enfance, de la famille, de la jeunesse et des seniors ;
- décide d'attribuer une subvention à hauteur de 20 % du coût de l'opération, soit un montant maximum de 283 400 € à la Commune de Dachstein pour le projet de construction d'une structure d'accueil périscolaire et d'une salle mutualisable au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune de Dachstein et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement de la subvention, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les convention précitées.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/517 - 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats départementaux - Fonds de développement et d'attractivité - Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune d'ERSTEIN pour leur projet de requalification et de réaménagement des espaces publics du centre-ville et approbation des projets de conventions y afférant

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, au projet partenarial de requalification et de réaménagement des espaces publics du centre-ville de la Commune d'Erstein ;
- décide d'approuver les termes du projet de convention de partenariat à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune d'Erstein et l'Office du tourisme du Grand Ried, joint en annexe à la présente délibération ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment dans les domaines de l'habitat, de valorisation du patrimoine protégé et non protégé et de ses politiques de redynamisation des bourgs-centres;
- décide d'attribuer une subvention à la Commune d'Erstein pour le projet de requalification et de réaménagement des espaces publics du centre-ville de la Commune au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité pour un montant total de 632 495 € répartie comme suit :
 - * 10 % du coût total HT des travaux de voirie, soit 444 706 € ;
 - * 20 % du coût HT du square urbain, de la fontaine, des œuvres d'art et des travaux de rénovation du futur bâtiment de l'Office de Tourisme, soit 187 789 €.
- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre la Commune d'Erstein et le Département du Bas-Rhin, destinée à permettre le versement des subventions, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le président à signer les conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à la commune d'Eschau pour la mise en œuvre d'une offre modernisée et attractive d'équipements et de services aux habitants au cœur de trois pôles de centralité d'Eschau

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide d'approuver, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action de l'Eurométropole, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet "Une offre modernisée et attractive d'équipements et de services aux habitants au cœur des trois pôles de centralité d'Eschau" porté par la commune d'Eschau ;

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet en accompagnement et conseil auprès du maire d'Eschau et de ses adjoints ainsi que des directeurs de structures, en vue d'adapter leurs équipements publics aux besoins des habitants, en écho aux enjeux départementaux ;

- décide d'attribuer une contribution financière de 2 649 520 € à la Commune d'Eschau pour le projet "une offre modernisée et attractive d'équipements et de services aux habitants au cœur des trois pôles de centralité d'Eschau" au titre du Fonds de développement et d'attractivité, répartie comme suit:

- 1 500 000 € pour la rénovation et l'extension du Centre Camille Claus soit un taux de 30% d'un coût éligible de 5 088 000 €, aide plafonnée à 1 500 000 € ;

- 105 000 € pour les espaces extérieurs de cœur de vie soit un taux de 10% pour un coût éligible de 1 050 000 € ;

- 58 800 € pour le parc sportif urbain soit un taux de 20% d'un coût éligible de 294 000€;

- 854 400 € pour la restructuration avec extension du gymnase Sébastien Brant soit un taux de 30% d'un coût éligible de 2 848 000 € ;

- 131 320 € pour la relocalisation de l'école de musique et du relais assistantes maternelles soit un taux de 20% d'un coût éligible de 656 600 € ;

- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'ESCHAU, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune d'ESCHAU joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;

- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège d'ESCHAU, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune d'ESCHAU et le collège Sébastien BRANT, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/519 - 65520 - Fonds d'attractivité

**Contrat Départemental - Fonds de Développement et d'Attractivité -
Convention partenariale pour la rénovation et l'extension du RAM et de
l'accueil périscolaire de Holtzheim**

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de rénovation et d'extension du RAM et de l'accueil périscolaire de Holtzheim ;
- décide d'attribuer une subvention d'investissement de 20 % soit 325 200 € à la Commune de Holtzheim pour leur projet au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Association Générale des Familles et la Commune de Holtzheim ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Holtzheim, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise son président à signer les deux conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/520 - 65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition d'aide à la
rénovation du complexe sportif et culturel "Les Roseaux" par la
Commune de Marlenheim**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège Grégoire de Tours de Marlenheim s'appuyant sur la rénovation centre culturel et sportif « Les Roseaux », porté par la Commune de Marlenheim ;
- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse ;
- approuve les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble et le collège Grégoire de Tours , joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 521 700 € à la Commune de Marlenheim au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour la première phase opérationnelle de travaux,
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Marlenheim joint en annexe à la présente délibération et autorise son président à signer cette convention ;
- approuve les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège de Marlenheim, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Marlenheim, la Communauté de Communes Mossig et Vignoble et le collège Grégoire de Tours, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention ;

Adopté à l'unanimité

CP/2019/521 - 65520 - Fonds d'attractivité

Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition d'approbation du projet de développement du site de l'association Activités Sportives Culturelles Plein Air (ASCPA) de Strasbourg

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide de soutenir, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action de l'Eurométropole de Strasbourg, le principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de construction d'une salle d'escalade, d'un stade d'eau vive, l'aménagement et la sécurisation du site de l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg (ASCPA) ;
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 400 000 €, soit 20% d'une dépense prévisionnelle éligible de 2 000 000 M€, à l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg (ASCPA) pour la construction d'une salle d'escalade et l'aménagement des espaces communs au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité;
- attribue une subvention d'investissement d'un montant de 28 000 € soit 20% d'une dépense éligible de 140 000 € à l'Association Activités Sportives Culturelles de Plein Air de Strasbourg (ASCPA) pour la création d'un stade d'eau vive, l'aménagement et la sécurisation du site au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité ;
- approuve les termes du projet de convention de partenariat, joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ;
- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'Association Activités Sportives Culturelles Plein Air de Strasbourg, joint en annexe à la présente délibération ;
- autorise le Président à signer les deux conventions précitées.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/522 - 65530 - Fonds d'innovation

Contrats Départementaux - Fonds d'Innovation - diagnostic territorial des équipements sportifs couverts, découverts et des sports de nature sur le périmètre de la CDC du Pays Rhéna

La Commission Permanente, par délégation et sur proposition de son président :

- décide dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord du principe du soutien du Département du Bas-Rhin au financement de la Communauté de Communes du Pays Rhéna pour la réalisation d'une étude de diagnostic des équipements sportifs et des sports de nature;

- attribue une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale de 11 615 € représentant 33% du coût de l'étude précitée ;

- approuve, les termes du projet de convention financière afférente, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Communauté de Communes du Pays Rhéna ;

- autorise son président à signer cette convention.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

CP/2019/531 - 44020 - Soutien aux activités socio-éducatives

Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 10 centres socioculturels du département

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de renouveler, pour la période 2019-2021, les contrats d'objectifs conclus entre le Département et le Centre socioculturel de l'ARES, le Centre socioculturel Victor Schœlcher, le Centre socioculturel « Au-delà des Ponts », le Centre Socioculturel «

LUPOVINO », le Phare de l'III, le Centre Social Victor Hugo, le Centre socioculturel de Hœnheim, le Centre socioculturel de Sarre-Union, le Centre d'Animation Sociale et Familiale de Bischwiller, la Maison des Jeunes et de la Culture « le Vivarium »,

- approuve les termes des projets de contrats d'objectifs type figurant en annexes,
- autorise son président à signer ces contrats.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Denis HOMMEL

CP/2019/532 - 47040 - Accueil des mineurs en établissements

Création d'un séjour d'apaisement et de remobilisation pour les adolescents en rupture de prise en charge au titre de l'ASE

La Commission Permanente du Conseil Départemental statue par délégation et sur proposition de son président :

- autorise à titre expérimental la mise en oeuvre d'un séjour d'apaisement et de remobilisation au Maroc, ouvert à 7 places pour des garçons et filles âgés de 12 à 16 ans ;
- approuve le projet de convention de partenariat, joint en annexe, destiné à formaliser les modalités de mise en oeuvre pour une durée de 3 ans avec la Fondation Protestante Le Neuhof, pour un montant de 200€ par jour et par jeune en 2020 ;
- autorise son Président à signer la convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité

Proposition d'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions éducatives au titre de l'année 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer, au titre de l'année 2019 :

- une subvention de 6 000 € à l'Université de Strasbourg, dont Sciences Po Strasbourg est une des composantes, pour la mise en œuvre du programme PEI Collèges dans 6 collèges bas-rhinois au cours de l'année scolaire 2019/2020,
- des subventions d'un montant total de 3 600 € à des collèges bas-rhinois, pour la prise en charge des frais de transport dans le cadre d'actions éducatives, en lien avec le Forum mondial de la démocratie et / ou la participation à une session découverte du Conseil de l'Europe, selon le détail joint en annexe,
- une subvention de 3 270 € au Centre socio-culturel l'Albatros pour la participation au financement d'un poste d'adulte-relais, pour son action de lutte contre le décrochage scolaire,
- une subvention de 1 500 € à l'association AMI pour son projet d'accompagnement scolaire au titre de l'année scolaire 2019/2020,
- une subvention de 1 000 € à SOS Racisme, pour l'étape strasbourgeoise de son projet "Salam Shalom Salut",
- une subvention de fonctionnement complémentaire de 3 000 € au CSC du Fossé des Treize au titre de l'année 2019.

Les subventions seront versées en une fois, dans la limite des montants prévus dans les annexes jointes, dès que la délibération sera exécutoire.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER
M. Vincent DEBES

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace et d'approbation des termes des projets de conventions financières correspondantes

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

Décide d'attribuer des subventions financières d'un montant total de 289 288,84 € selon la répartition suivante :

- 100 000 € à la Commune de BOUXWILLER pour la restauration de l'église catholique Saint-Léger ;
 - 74 815,60 € à la Commune de GEISPOLSHHEIM pour la restauration de l'église Sainte-Marguerite ;
 - 59 215,44 € à la Commune de WEYERSHEIM pour des travaux de réhabilitation intérieure de l'église Saint-Michel ;
 - 55 257,80 € à la Commune de MEISTRATZHEIM pour la restauration de la chapelle du cimetière ;
- approuve les termes des projets de conventions financières jointes en annexes de la présente délibération, à conclure respectivement avec les Communes de BOUXWILLER, GEISPOSHEIM, MEISTRATZHEIM et WEYERSHEIM ;
- autorise son Président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

Mme Frédérique MOZZICONACCI (ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY)
Mme Martine JUNG (ayant donné pouvoir à M. Eric ELKOUBY)
M. Nicolas MATT (ayant donné pouvoir à Françoise BUFFET)
M. Serge OEHLER (ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY)
Mme Christiane WOLFHUGEL (ayant donné pouvoir à M. Etienne WOLF)

Absents :

Mme Françoise PFERSDORFF
Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER

CP/2019/555 - 31030 - Insertion professionnelle

Proposition d'attribution de subvention à l'association «Les Jardins de la Montagne Verte» pour l'année 2020

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer pour l'année 2020 une subvention d'un montant de 17 000 euros à l'association « Les Jardins de La Montagne Verte » ;

- approuve les termes du projet de la convention avec l'association « Les Jardins de la Montagne Verte » dans le cadre de la mise en œuvre de l'action d'insertion « osons jardiner », jointe en annexe à la présente délibération ;

- autorise son président à signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/561 - 35030 - Subventions aux associations pour la prévention médico-sociale

Proposition d'attribution de subventions à l'association Médecins du monde et à l'Union départementale pour le don du sang au titre de l'année 2019

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions à deux associations, pour un montant total de 9 872,00 € au titre de l'exercice 2019, réparti comme suit :

- 6 680,00 € à l'antenne de Strasbourg de l'association Médecins du Monde, au titre de la prévention médico-sociale;

- 3 192,00 € à l'Union départementale pour le don du sang bénévole dans le Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

CP/2019/569- 73040 - Autres opérations pour l'aide à la pierre

PDH - Proposition d'attribution de subventions pour la réhabilitation énergétique de 58 logements à WISCHES et approbation de projets de convention à conclure

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président,

décide d'attribuer des subventions à la SIBAR dans le cadre des dispositifs d'aide pour la réhabilitation énergétique de 7 logements locatifs sociaux d'un montant de 18 550 € pour l'opération située 41, rue des Roseaux à WISCHES et d'un montant de 147 900 € pour les opérations situées 6, 7, 8, 9, 10 et 11, rue des Roseaux et 8, 9, 10, rue des Magnolias à WISCHES.

Elle approuve par ailleurs, en application de l'article 10 de la loi n°200-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les administrations, les termes des projets de convention d'attribution de subvention à conclure entre le Département et la SIBAR, jointes à la présente délibération et autorise son Président à signer ces conventions.

Adopté à l'unanimité

◆ DIVERS

- **Rapport N° CP/2019/507** : 61510 - *Coopération transfrontalière, européenne et internationale*

Proposition d'attribution d'une subvention à l'Euro-Institut pour le cofinancement du projet INTERREG V Rhin Supérieur "Plan d'action tri-national pour la santé 2020-2022

Mme Catherine GRAEF-ECKERT en tant que membre de l'Euro-Institut ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/508** : 60510 - *Soutien à l'attractivité des territoires*
Avenant N°1 au Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn

Mme Stéphanie KOCHERT, en tant que vice-présidente de la communauté de communes de Pays de Wissembourg, en charge du tourisme et du suivi du dossier, M. Paul Heintz, en tant que membre du bureau à la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt, M. Rémi Bertrand en tant que vice-président du SYCOPARC/PNRVN ainsi que M. Thierry CARBIENER et Mme Nadine HOLDERITH, membres du bureau syndical du même établissement ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/509** : 62010 - *Soutien au développement touristique*
Propositions d'attribution d'une subvention au Relais Départemental du Tourisme Rural pour l'année 2019 et de prorogation du délai de validité d'une subvention concernant un projet de création d'hébergements à Breitenbach

Mme Laurence MULLER-BRONN, en tant que membre du bureau et du Conseil d'Administration du Relais départemental du tourisme rural du Bas-Rhin ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/510** : 65510 - *Fonds de solidarité communale*
Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds de solidarité communale et du fonds d'urgence et d'approbation des termes des projets de conventions financières

Mme Michelle ESCHLIMANN, en tant que Maire de Wasselonne, M. Denis HOMMEL en tant que président du SDEA ainsi que M. Rémi BERTRAND, Mme Isabelle DOLLINGER et M. Etienne BURGER, en tant que membres du Conseil d'Administration ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/526** : 70510 - *Modernisation du réseau routier Carrefour de la RD 65 avec la route d'accès au site touristique du Chemin des Cimes - Proposition d'une convention de partenariat pour l'aménagement du carrefour dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de Défense de Drachenbronn*

Mme Stéphanie KOCHERT en tant que vice-présidente à la Communauté de Communes du pays de Wissembourg, en charge du tourisme ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/518** : 65520 - *Fonds d'attractivité Contrats départementaux de développement territorial et humain - Proposition d'attribution de subventions au titre du Fonds d'Attractivité et de Développement à la commune d'Eschau pour la mise en œuvre d'une offre modernisée et attractive d'équipements et de services aux habitants au cœur de trois pôles de centralité d'Eschau*

M. Yves SUBLON, en tant que Maire de la commune d'Eschau ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/521** : 65520 - *Fonds d'attractivité Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité - Proposition d'approbation du projet de développement du site de l'association Activités Sportives Culturelles Plein Air (ASCPA) de Strasbourg*

M. Serge OEHLER, en tant qu'adjoint au Maire en charge des sports à la Ville de Strasbourg ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/522** : 65530 - *Fonds d'innovation Contrats Départementaux - Fonds d'Innovation - diagnostic territorial des équipements sportifs couverts, découverts et des sports de nature sur le périmètre de la CDC du Pays Rhénan*

M. Denis HOMMEL, en tant que vice-président à la Communauté de Communes du pays Rhénan, délégué à l'aménagement de l'espace ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/527** : 70510 - *Modernisation du réseau routier RD429 Accès futur à l'aire de grand passage à Drusenheim. Proposition de projet de convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de financement*

M. Denis HOMMEL, en tant que vice-président à la Communauté de Communes du Pays Rhénan, délégué à l'aménagement, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/531** : 44020 - *Soutien aux activités socio-éducatives Proposition d'approbation des projets de contrats d'objectifs à conclure avec 10 centres socioculturels du département*

M. Serge OEHLER, en tant que membre du Conseil d'administration du CSC Victor Schoelcher, Mme Alfonsa ALFANO, en tant que membre du Conseil d'administration du CSC Phare de l'III, M. Vincent DEBES et Mme Cécile DELATTRE, en tant que membres du Conseil d'Administration du CSC de Hoenheim, M. Marc SENE, en tant qu'administrateur au CSC de Sarre-Union, Mme Nicole THOMAS, en tant que membre du Conseil d'Administration du CASF de Bischwiller ne prennent pas part au débat ni au vote de ce

rapport.

- Rapport N° CP/2019/534 : 51050 - Autres actions éducatives et de formation
Proposition d'attribution de subventions pour la mise en œuvre d'actions éducatives au titre de l'année 2019

Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du Conseil d'Administration du CSC l'Albatros et Mme Françoise PFERSDORFF en tant que membre du Conseil d'Administration du CSC Fossé des Treize ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CP/2019/ 535 : 52010 - Construction, restructuration et gros entretien des collèges publics
Conventions de coopération public-public et de co-maîtrise d'ouvrage relatives au projet de construction d'une chaufferie biomasse sur le site du collège de Brumath et d'un réseau de chaleur technique desservant le collège, le Gymnase, les écoles Robert Schuman, les Cigognes et le futur accueil périscolaire

M. Etienne WOLF, en tant que Maire de Brumath et Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que vice-présidente à la Communauté d'Agglomération de Haguenau, en charge de la jeunesse et de la petite enfance, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CP/2019/540 : 52040 - Fonctionnement des collèges publics
Convention d'hébergement des collégiens demi-pensionnaires du collège Hans Arp par le CREPS de Strasbourg

Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, en tant que membre du Conseil d'Administration du CREPS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport

- Rapport N° CP/2019/542 : 62510 - Création et diffusion culturelles
Propositions d'attribution de subventions de fonctionnement et d'approbation de conventions d'objectifs dans le domaine de la création et de la diffusion artistique

M. Philippe MEYER, en tant que membre du Conseil d'Administration à l'OPS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport

- Rapport N° CP/2019/544 : 62520 - Enseignement et transmission artistiques
Propositions d'attribution de subventions d'investissement dans le domaine de l'enseignement et de la transmission artistique

M. Eric ELKOUBY, en tant que membre du Conseil d'Administration du CSC Camille CLAUSS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport

- Rapport N° CP/2019/546 : 63010 - Conservation, valorisation du patrimoine protégé
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds pour le patrimoine emblématique de l'Alsace et d'approbation des termes des projets de conventions financières correspondantes

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que Maire de Geispolsheim, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

Intervention verbale de M. Eric Elkouby.

- **Rapport N° CP/2019/547** : 63010 - *Conservation, valorisation du patrimoine protégé*
Proposition d'attribution de subventions aux associations, au titre de l'aide à la valorisation du patrimoine protégé

M. Thierry CARBIENER, en tant que président de l'association Castrum Borra, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/548** : 64030 - *Château du Haut-Koenigsbourg*
Convention d'occupation Domaniale entre le Département du Bas-Rhin et la Ville de Sélestat, relative au "kiosque" situé à proximité du château du Haut-Koenigsbourg, et de partenariat pour la valorisation culturelle et touristique de la ville d'art et d'histoire

M. Marcel BAUER, en tant que Maire de Sélestat, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/554** : 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*
PDH - Proposition d'attribution de subvention départementale pour l'adaptation de logements locatifs sociaux au handicap et/ou à la perte d'autonomie

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, Mme Michelle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER, M. Etienne WOLF, en tant que membres du Conseil d'administration de ce même établissement, M. Bernard FISCHER en tant que président d'Obernai Habitat ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/555** : 31030 - *Insertion professionnelle*
Proposition d'attribution de subvention à l'association «Les Jardins de la Montagne Verte» pour l'année 2020

Intervention verbale de M. Eric ELKOUBY.

- **Rapport N° CP/2019/560** : 35010 - *Prévention dépistage*
Proposition de financement par le Département d'un poste d'encadrant sportif dans le cadre d'un programme d'Education Thérapeutique du Patient (ETP) aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (HUS)

M. Yves LE TALLEC, en tant que membre du Conseil de surveillance aux hôpitaux universitaires de Strasbourg, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/562** : 43020 - *Subventions en faveur de la prévention et de l'aide aux familles et aux jeunes*
Centre départemental de ressources Gens du Voyage - Proposition d'attribution d'une subvention pour l'expérimentation d'un soutien à la parentalité facilitant la scolarisation des enfants des sites de Kaltenhouse

M. André ERBS, en tant que membre du Conseil d'Administration du CSC Langensand à Haguenau, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/564** : 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*
PDH - Proposition d'attribution d'agrément et de subvention départementale pour la création de logements locatifs sociaux

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, Mme Michelle ESCHLIMANN et M. Serge OEHLER en tant que membres du Conseil d'administration de ce même établissement, M. Etienne WOLF, en tant que membre du Conseil d'Administration d'OPUS 67 et membre du Conseil d'Administration et du Conseil de surveillance d'Habitat de l'III, M. Bernard FISCHER en tant que président d'Obernai Habitat, M. Marcel BAUER, en tant que membre du Conseil d'Administration de Domial ESH et Mme Catherine GRAEF-ECKERT, en tant que membre du Conseil d'Administration de BATIGERE Nord-Est, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/566** : 73010 - *Délégation des aides à la pierre pour le logement social*
PDH- Proposition d'attribution d'agrément pour des opérations financées en prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat, à HAGUENAU, à WEYERSHEIM et à SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Proposition d'attribution d'un agrément définitif partiel pour une opération financée par un prêt social de location-accession (PSLA) au titre de la délégation des aides à la pierre de l'Etat située à VAL DE MODER
Proposition d'attribution d'une subvention à des particuliers à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

M. Marcel BAUER, en tant que membre du Conseil d'Administration de Domial ESH, M. Etienne WOLF, en tant que président du Conseil d'Administration et M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du Conseil d'Administration de Procivis Alsace, M. Denis SCHULTZ, en tant que président d'AMELOGIS ainsi que M. Thierry CARBIENER, en tant que membres du Conseil d'Administration ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/568** : 73030 - *Rénovation et accroissement du parc privé - ANAH*
PDH - Proposition de reconduction d'un partenariat avec PROCIVIS Alsace pour la période 2020-2021

M. Etienne WOLF, en tant que président du Conseil d'Administration et M. Sébastien ZAEGEL, en tant que membre du Conseil d'Administration de Procivis Alsace ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/569** : 73040 - *Autres opérations pour l'aide à la pierre*
PDH - Proposition d'attribution de subventions pour la réhabilitation énergétique de 58 logements à WISCHES et approbation de projets de convention à conclure

M. Etienne WOLF, en tant que président de la SIBAR ainsi que Mme Nathalie ERNST, en tant que membre du Conseil d'Administration et actionnaire de ce même établissement, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/573** : 00000 - Administration générale
Proposition de cession de parcelles à STRASBOURG

M. Sébastien ZAEGEL, en tant que vice-président à l'Eurométropole de Strasbourg de la stratégie foncière, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/579** : 04025 - Emploi
Proposition d'un projet de convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de la Mission Locale d'Alsace du Nord avec effet au 16 janvier 2020

Mme Isabelle DOLLINGER, en tant que membre du Conseil d'Administration de la Mission locale Alsace du Nord ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/583** : 00000 - Administration générale
Groupement de commandes ouvert et permanent : bilan et avenant à l'annexe de la convention de groupement

M. Philippe MEYER, en tant que membre du Conseil d'Administration de l'OPS, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/585** : 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts-Organismes de construction - Cession de logements OPUS 67 et approbation des termes des projets d'avenants aux conventions de garantie

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, Mme Michelle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER, M. Etienne WOLF, en tant que membres du Conseil d'administration de ce même établissement, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/586** : 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - AMELOGIS et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

M. Denis SCHULTZ, en tant que président d'AMELOGIS ainsi que M. Thierry CARBIENER en tant que membres du Conseil d'administration de ce même établissement, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N° CP/2019/587** : 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Domial - HAGUENAU et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

M. Marcel BAUER, en tant que membre du Conseil d'administration de Domial ESH, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CP/2019/590 : 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - Domial SCHWEIGHOUSE SUR MODER et d'approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

M. Marcel BAUER, en tant que membre du Conseil d'administration de Domial ESH, ne prend pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CP/2019/591 : 01000 - Gestion financière
Propositions de Garanties d'emprunts - Organismes de construction - OPUS 67 et approbation des termes du projet de convention de garantie à conclure

M. Jean-Louis HOERLE, en tant que président de l'OPUS 67, M. Frédéric BIERRY, Mme Michelle ESCHLIMANN, M. Serge OEHLER, M. Etienne WOLF, en tant que membres du Conseil d'administration de ce même établissement, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

- Rapport N° CP/2019/593 : 60510 - Soutien à l'attractivité des territoires
Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de secours aux associations pour l'année 2019

M. Mathieu CAHN, M. Jean-Philippe MAURER en tant que membres du Conseil d'administration du CSC La Meinau, ne prennent pas part au débat ni au vote de ce rapport.

*
* *

◆ **CALENDRIER**

La prochaine réunion du Conseil Départemental aura lieu le 9 décembre 2019.

*
* *

La séance est levée à 09 h 51.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».